



AR Prefecture

005-200034502-20240228-2024\_019-DE  
Reçu le 05/03/2024

Extrait du registre des

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

**Séance du 28 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vingt-trois février 2024 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

**Etaient présents : 16**

Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

**Etaient absents : 3**

Mme Emilie DROUHOT, Mme Nathalie LAJKO et Mme Nelly MARY.

**Etaient absents et représentés : 2**

Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

**A été nommée Secrétaire de Séance :** Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

**TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'EXTENSION DE LA MÉDIATHÈQUE – LOT N°9 MOBILIER – AVENANT N°1**

Monsieur le Maire

**Rappelle** qu'un appel à concurrence a été lancé le 17 novembre 2022 dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la médiathèque (lot n°9 – mobilier).

**Rappelle** que le Conseil Municipal a retenu l'entreprise IDM pour les travaux de rénovation et d'extension de la médiathèque (lot n°9 – mobilier) par délibération n°2023\_035 du 5 avril 2023.

**Rappelle** que pour des raisons techniques et financières, la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur a souhaité modifier certains éléments du mobilier (tables pliantes notamment).

**Rappelle** que des ajustements de travaux ont été nécessaires lors de l'exécution du marché public et qu'à cette issue un avenant doit être établi. La modification du marché initial n'entraîne pas de modification substantielle au marché.

	Candidats retenus	Montants HT	Avenant HT	Total HT
Lot 1 Démolitions, VRD, abords	Borel Maçonnerie	142 535,08 €	29 704,15 €	172 239,23 €
Lot 2 Gros oeuvre-Maçonnerie	Borel Maçonnerie	144 786,10 €	-20 041,25 €	124 744,85 €
Lot 3 Charpente structure ossature bois	Boudot Charpente	529 532,85 €	-20 167,29 €	509 365,56 €
Lot 4 Menuiseries extérieurs et intérieurs	Bois et Béton	215 000,00 €	-6 576,57 €	208 423,43 €
Lot 5 Plâtrerie- Faux Plafonds- Cloisons	Filippo	124 871,01 €	-2 735,50 €	122 135,51 €
Lot 6 Chauffage Plomberie-Sanitaire-Ventilation	Moutin	239 657,48 €		239 657,48 €
Lot 7 Electricité- CFO/CFA	Moutin	93 279,56 €		93 279,56 €
Lot 8 Carrelages- Faïences	Malcor Carrelage	7 080,00 €		7 080,00 €
Lot 9 Mobiliers signalétique fournitures	IDM	119 449,90 €	2 815,93 €	122 265,83 €
Lot 10 Revêtement de sol souple- Résines	Gap Carrelage	57 975,75 €		57 975,75 €
Lot 11 Peintures signalétique	Arc en Ciel	13 691,57 €	6 895,00 €	20 586,57 €
		<b>1 687 859,30 €</b>	<b>-10 105,53 €</b>	<b>1 677 753,77 €</b>



**AR Prefecture**

005-200034502-20240228-2024\_019-DE  
Reçu le 05/03/2024

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code de la commande publique,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le projet d'avenant n°1 de l'entreprise IDM titulaire du marché de fourniture lot n°9.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- ARTICLE 1.** Approuver l'avenant n°1 au marché public relatif aux travaux de rénovation et d'extension de la médiathèque (lot n°9) de l'entreprise IDM.
- ARTICLE 2.** Approuver les montants tels qu'exposés ci-avant et les traduire au budget primitif 2023.
- ARTICLE 3.** Charger Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 05 MARS 2024  
Affiché ou publié le : 01 MARS 2024

Ainsi fait et délibéré le 28 février 2024  
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK